

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la quatrième phrase de l'alinéa 25, après le mot :

« gestion »,

insérer le mot :

« active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.